

**DECISION**  
**du Comité de Ministres Benelux**  
**portant nomination d'un conseiller à la Cour de Justice Benelux**

**M (2018) 8**

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Considérant que le Comité de Ministres Benelux a donné acte le 25 avril 2018 de la démission de monsieur Albert Fettweis, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2018, de ses fonctions de conseiller à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition du ministre belge de la Justice,

A pris la présente décision :

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Alain Smetryns, conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé conseiller à la Cour de Justice Benelux.

**Article 2**

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à *Bruxelles*, le *02/08/2018*.

Le Président du Comité de Ministres Benelux,

